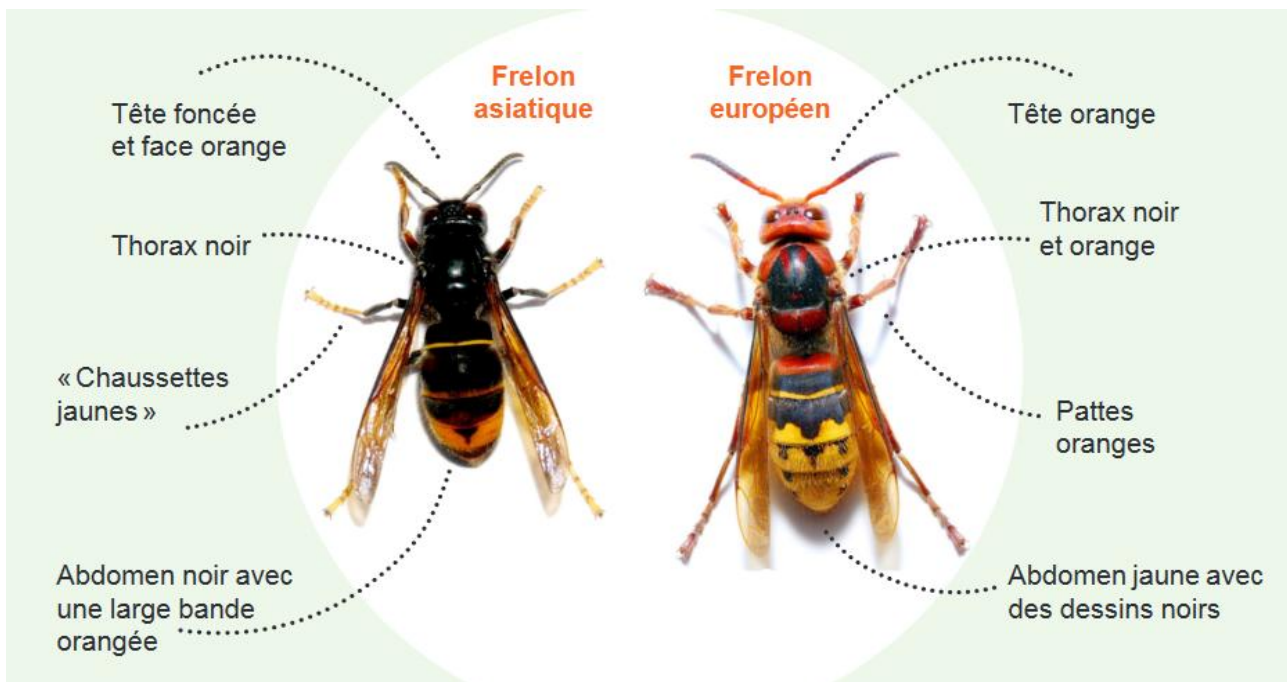


# LE FRELON ASIATIQUE – *vespa velutina*

Le frelon asiatique est un redoutable nuisible, prédateur des ruchers.

## RECONNAISSANCE ET IDENTIFICATION

Le frelon asiatique possède une couleur sombre avec une large bande orangée à l'extrémité de l'abdomen. (Taille de 2 à 3 cm) Il se différencie du frelon commun qui est de taille supérieure (2 à 4 cm) avec une couleur dominante jaune.



## RECONNAISSANCE DU NID

Le nid ne constitue pas à lui seul un critère d'identification fiable.

Cependant certaines caractéristiques doivent alerter l'observateur :

- ➔ Il est souvent installé à la cime d'un arbre, quelque fois sous un abri aéré
- ➔ Sa taille est importante : entre 40 et 80 cm de diamètre
- ➔ Il possède une entrée unique

Le Frelon Asiatique n'est pas agressif envers l'homme lorsqu'il est en solitaire. Par contre, lors de l'approche du nid (< 5 m), les attaques peuvent être collectives et virulentes. Le danger est réel lors d'opération de taillage, de débroussaillage et lors de travaux d'élagage ou dans les vergers, dès lors que le nid est relativement bas. Un nombre conséquent d'accidents est encore constaté.

**Pourquoi lutter ?** DES ENJEUX SANITAIRES, ECOLOGIQUES et ECONOMIQUES

- Un risque pour la santé publique : piqûre pouvant être mortelle
- Risque pour l'apiculture : destruction des colonies d'abeilles et donc conséquence sur la pollinisation.

**Comment lutter ?** AVEC LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

- Localiser les nids
- Détruire les nids identifiés et fréquentés
- Capturer les fondatrices en début de printemps et en automne par des pièges
- Protéger les ruchers avec des pièges à proximité

Recette pour piège :

- Une tasse de vin blanc
- Une tasse de bière brune
- Une tasse de sirop de framboise

Attention : privilégier des pièges plus ou moins sélectifs avec possibilité pour les autres insectes non-nuisibles de s'y échapper.



**Si vous avez un nid de frelon asiatique chez vous, contactez votre mairie qui vous informera des modalités vous permettant d'obtenir des subventions**